



“Mon quartier, mon village bouge !”

Appel à projets visant à soutenir les habitants de la ville de Philippeville qui s'engagent pour leur quartier/village.

Règlement de l'appel à projets

Le principe de cet appel à projets consiste en une aide au démarrage. Un règlement a été élaboré, lequel n'engage en aucun cas la Ville de Philippeville, à une intervention continue. Le soutien financier n'est donc pas récurrent.

Objectif :

Avec l'appel à projets “ Mon quartier, village bouge !”, la Ville de Philippeville souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet **concret** dans leur village ou quartier.

Ce projet doit viser à **améliorer la qualité de vie en favorisant les contacts entre des groupes d'habitants larges et diversifiés.**

Caractéristiques des projets soutenus :

Les projets qui seront pris en considération peuvent rencontrer un large éventail de préoccupations:

- la stimulation
- de la vie communautaire (ex : faire des activités ensemble pendant les loisirs, faire des choses ensemble pour le village/quartier, ...)
- de la solidarité entre les habitants (ex.: entraide mutuelle, échange de services, ...);
- des contacts entre habitants du village (ex.: journal, site web, local communautaire, ...);
- la conservation ou la création d'activités culturelles (ex.: spectacle de quartier, cercles divers, ...);

- l'amélioration du cadre de vie (ex.: plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, ...).

Public-cible

Les projets peuvent être introduits par :

- des habitants du village/quartier qui se sont associés soit de manière formelle (ex.: association sans but lucratif, ...), soit de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de quartier, comité de voisinage, ...)
- Les lauréats des éditions 2016 et 2017 ne peuvent y participer.

Timing

- Date limite d'introduction des dossiers : 1^{er} avril au 31 mai 2018.
- Date de communication de la sélection : 30 juin 2018

Critères de sélection

- En lien avec le projet :
 - Attrait et originalité,
 - faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s'est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l'équipement nécessaire, ...).
- En lien avec le caractère participatif du projet :
 - participation active des habitants et intégration des nouveaux habitants,
 - durabilité du projet (le dossier de candidature devra montrer comment le projet évite l'effet 'one-shot').
- En lien avec la plus-value pour le village/quartier :
 - réponse aux besoins des habitants

Jury

Le Collège communal a constitué un jury composé des différentes forces vives communales. Ce dernier est souverain dans ses décisions. Le jury désignera un seul lauréat qui remportera le montant indiqué dans la rubrique « montant du subside ». Sa décision sera irrévocable.

Montant du subside : 1000 €

Liquidation du subside* :

75 % lors de la désignation du lauréat.

25% suite au dépôt des justificatifs avant le 15 décembre 2018.

Introduire un dossier :

Dossier envoyé par courriel sur demande adressée à Monsieur Thibaud SIBILLE-Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Philippeville, 071/66.00.81,

thibaud.sibille@commune-philippeville.be ou via www.philippeville.be.

Informations

Thibaud SIBILLE-Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Philippeville : 071/66.00.81 ou thibaud.sibille@commune-philippeville.be.

*Le porteur du projet lauréat devra ouvrir un compte bancaire au nom d'une association de fait ou asbl afin de de bénéficier du montant dû.



Plan de Cohésion Sociale
071/ 66-00-84 – 0489/247-160

Toute correspondance doit être adressée OBLIGATOIREMENT au collège communal.



Wallonie